



Saint - Denis , le 23.06.05

PREFECTURE DE LA
REUNION

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

A R R Ê T É N° 35

EXERCICE DE LA PHARMACIE

MODIFICATION DE DECLARATION D'EXPLOITATION

LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT
DANS LE DEPARTEMENT ET LA REGION REUNION

- VU les articles L. 4221-1 , L. 4221-2 , L. 5125-9 , L. 5125-16 et L. 5125-17 , du Code de la Santé Publique ;
- VU la déclaration d'exploitation n° 576 de Monsieur TACOUN Gilbert , exerçant en Nom Propre , enregistrée par arrêté préfectoral n° 3584 , en date du 23.10.91 ;
- VU la demande de Monsieur TACOUN Gilbert , en date du 31.03.05 , en qualité de pharmacien exerçant , au sein de la Société “ E.U.R.L. ” (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée) , dénommée “ Pharmacie du Centre ” , l'officine de pharmacie , sous l'enseigne “ Pharmacie du Centre ” , en vue d'obtenir l'enregistrement de sa déclaration , permettant d'exploiter l'officine de pharmacie , située 23 , rue Georges Pompidou , à SAINT BENOIT , à compter du 01.07.05 . ;
- VU les statuts de la Société “ E.U.R.L. ” , dénommée “ Pharmacie du Centre ” établis en date du 22.11.91 ;
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de Monsieur TACOUN Gilbert , en date du 17.05.05 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 0154 en date du 24.01.05 portant délégation de signature à M. Pierre CARDONA , Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ;

Considérant que Monsieur TACOUN Gilbert remplit les conditions prévues aux articles L 4221-1 et L 5125-17 du Code de la Santé Publique .

ARRÊTE :

ARTICLE 1 L'arrêté préfectoral n° 3584 du 23.10.91 est modifié comme suit :

Est enregistrée sous le n° 576 , conformément aux dispositions de l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique , la déclaration d'exploitation de Monsieur TACOUN Gilbert , pharmacien , faisant connaître qu'il exploite en Société " E.U.R.L " , dénommée " Pharmacie du Centre " à compter du 01.07.05 , l'officine de pharmacie , sous l'enseigne " Pharmacie du Centre " , située 23 , rue Georges Pompidou , 97470 SAINT BENOIT , ayant fait l'objet de la licence de création n° 306 , par arrêté préfectoral n° 1109 en date du 12.03.80 .

ARTICLE 2 Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le Pharmacien Inspecteur Régional sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST DENIS , le 23.06.05

Pour le SECRETAIRE GENERAL
Le Directeur Régional
des Affaires Sanitaires et Sociales

Pierre CARDONA